



# BARÈME D'HONORAIRES

HBA IMMO

SAS au capital de 1000 € - RCS AMIENS 981 677 073

Siège social : 23 Rue des Lingers 80100 Abbeville

Tél : 03 22 31 32 37 - E-mail : abbeville@lafortet.com

## Ventes – Barème à compter du 06 Mars 2024

### Honoraires de transaction :

| Prix de vente          | Honoraires HT | Honoraires TTC |
|------------------------|---------------|----------------|
| De 0 à 50.000 €        | 9 %           | 9 %            |
| De 50.001 à 70.000 €   | 10%           | 10 %           |
| De 70.001 à 100.000 €  | 9 %           | 9 %            |
| De 100.001 à 150.000 € | 8%            | 8 %            |
| De 150.001 à 200.000 € | 7 %           | 7 %            |
| De 200.001 à 250.000 € | 6 %           | 6 %            |
| Supérieur à 250.000 €  | 5 %           | 5 %            |

Les honoraires sont à la charge du (vendeur/de l'acquéreur), sauf stipulation contraire prévue au mandat.

### Cas particulier :

**Vente interactive :** Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

### Autres prestations

**Avis de valeur :** 100 € à la charge du (vendeur / non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

**Honoraires de rédaction d'acte :** 350€ à la charge du (vendeur/de l'acquéreur)



N° TVA intra-communautaire : FR 69981677073 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier (et administrateur de biens) – Carte(s) professionnelle(s) n°8003 2023 000 000 005 délivrée(s) par la CCLittoral Hauts de France – Activité(s) : Transaction et Gestion , Garantie financière Transaction et Garantie financière Gestion : SMA BTP 8 rue Louis Armand 75738 Paris cedex 15 – : NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION) > - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



SAS HBA IMMO  
au capital de 1000 € - RCS AMIENS 981 677 073  
23 RUE DES LINGERS – 80100 ABBEVILLE  
Tél : 03 22 31 32 37 - E-mail : abbeville@laforet.com

## Locations – Barème à compter du 06- Mars 2024

### HONORAIRES POUR LES BAUX D'HABITATION OU MIXTES REGIS PAR LA LOI N°89-462 DU 06/07/1989 :

#### - Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :

- 8€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 8€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur (*hors zone tendue*)
- 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur (*en zone tendue*)
- 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur (*en zone très tendue*)

- **Etat des lieux d'entrée** : 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur

- **Entremise-négociation** : 50% TTC du loyer mensuel charges comprises à la charge du bailleur

### HONORAIRES POUR LES AUTRES BAUX :

#### Meublés :

Même tarification que pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi du 06/07/1989

#### Professionnels :

20% HT du loyer annuel, soit 24% TTC à la charge du preneur.

#### Commerciaux :

20% HT du loyer annuel, soit 24% TTC à la charge du preneur.

#### Cession de droit au bail et fonds de commerce :

15% HT du montant de la cession soit 18% TTC à la charge du preneur avec un minimum forfaitaire fixé à 5 000€ HT soit 6 000€ TTC.

### GESTION LOCATIVE – BAREME A COMPTER DU 06 MARS 2024

#### Honoraires de gestion :

6% HT du loyer annuel charges comprises, soit 7.2% TTC à la charge du bailleur.

5% HT du loyer annuel charges comprises à partir de 5 lots, soit 6% TTC.

#### Autres prestations :

L'assurance loyers impayés s'élève à 2.5% TTC du loyer quittancé

N° TVA Intra-communautaire : FR 69981677073 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle CPI 8003 2023 000 000 005 par la CCI Littoral Hauts de France – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction : SMA SA – 8 Rue Louis Armand – 75738 PARIS CEDEX 15 – Garantie financière Gestion : SMA SA – 8 Rue Louis Armand – 75738 PARIS CEDEX 15. NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION. Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.